

VÉGÉTALISATION DU BÂTI :

tisser des liens entre bâtiment,
urbanisme et paysagisme

P.27

Le gouvernement mise sur le logement abordable

P.35

Élections européennes : les propositions du bâtiment

P.39

Logements neufs : les mises en vente baissent

SOMMAIRE

▶	Édito	3
▶	Dossier spécial végétalisation	5
▶	Les actus du mois	27
	Élections européennes	35
	Rénovation énergétique	36
	Rénovation des copropriétés	37
▶	Conjoncture	39
	Difficultés dans l'immobilier neuf	44
▶	Architecture	46
▶	Carnet de nominations	50
▶	Les produits du mois	51

ÉDITO

C'est un numéro très « vert » que nous vous proposons en ce printemps plutôt pluvieux, mais qui permettra peut-être d'arroser les parcs, jardins et autres espaces verts auxquels nous consacrons un dossier spécial.

Cela fait partie des attentes des Français : des bâtiments et villes faisant la part belle à la végétation, pour pouvoir mieux respirer et affronter les îlots de chaleur urbains l'été.

Alors, comment tisser davantage de liens entre bâtiment, urbanisme et paysagisme ? C'est à cette question que tentent de répondre nos interviews avec le Pôle Habitat de la Fédération Française du Bâtiment, et l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP). Cette dernière milite notamment pour que les paysagistes concepteurs soient mieux intégrés en amont des projets immobiliers (cf [p.5](#)).

Le défi des promoteurs et constructeurs de maisons individuelles : parvenir à intégrer la végétalisation dans leurs programmes, tout en répondant aux objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols, c'est-à-dire en économisant du foncier.

Dans ce contexte, le développement des toitures végétalisées apparaît comme une solution particulièrement appropriée, d'autant plus qu'elles peuvent être compatibles avec l'installation de panneaux photovoltaïques

Dans le tertiaire, la réhabilitation des bâtiments passe aussi souvent par la végétalisation des extérieurs. C'est notamment le cas pour les cours d'écoles. Dans la plupart des cas, il s'agit de casser l'enrobé pour rendre les cours davantage perméables et végétales.

Ce type de projets présente en effet de nombreux avantages, à commencer par désimperméabiliser les sols, planter des arbres pour avoir des espaces d'ombre, ou encore favoriser le retour de la biodiversité (cf [p.13](#)).

C'est aussi l'objectif du plan biodiversité de la ville de Paris, qui cherche de nouveaux hectares à végétaliser, alors que les toitures parisiennes – rarement plates – ne se prêtent pas toujours à la végétalisation.



Claire Lemonnier
Rédactrice en chef



Besoin d'aide pour COMPRENDRE LES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?



OSCAR est là !

Engagé au plus près des acteurs de la rénovation énergétique, le programme OSCAR a créé :

- **un réseau** de plus de 1 000 RAR*, habilités à renseigner les artisans et entreprises du bâtiment, partout en France,
- **une formation en ligne** gratuite et accessible à tous, pour mieux comprendre les dispositifs d'aides MaPrimeRenov' et CEE.



POUR EN SAVOIR PLUS,
RDV SUR :
PROGRAMME-OSCAR-CEE.FR



PARTENAIRES



FINANCEURS AIDEE, DISTRIDYN, EDF, ESSO, SIPLEC, TOTAL ENERGIES

*Référénts d'Aide à la Rénovation



La végétalisation du bâti est un chantier important. Elle fait également évoluer le profil des entreprises, du bâtiment, comme celles du paysage. Décryptage avec Laurent Bizot, président de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep).

Symbole de la construction durable, la végétalisation se développe de plus en plus sur le bâti. Germe ainsi une autre question : quel rôle pour les paysagistes dans cette tendance ?

S'il y a bien un interlocuteur qui peut nous répondre, c'est l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep). La structure réunit 32 450 entreprises du paysage en France, création et entretien confondus. Toutefois, « *les derniers chiffres montrent que la partie création est en forte augmentation. Parce qu'autrefois, on était un peu sur du moitié-moitié de notre chiffre d'affaires. Aujourd'hui, on est à près de 60 % de création, dont la végétalisation du bâti. C'est une activité plus récente que d'autres* », nous expose son président Laurent Bizot.

Et de poursuivre : « *Dans les chiffres, on s'est rendu compte qu'il y avait une augmentation du nombre d'entreprises qui*

exerce cette activité de végétalisation du bâti. Le dernier chiffre, c'est sur l'année 2022, où l'on est passés de 6 à 17 % de nos entreprises en quatre ans ».

De la végétalisation sur le bâtiment certes, mais où ?

Avant de se pencher sur l'importance des paysagistes, il convient quand même de s'intéresser aux parties du bâti où la végétalisation est la plus propice. « *Essentiellement sur les toitures-terrasses* », nous répond Laurent Bizot, avant de poursuivre : « *La végétalisation se fait plus en partie horizontale qu'en partie verticale. Ce n'est pas pour autant qu'on néglige la partie végétalisation des façades, parce que bien évidemment, il y a de nombreux avantages à végétaliser une façade. On le voit déjà à travers les plantes grimpantes, comme les lierres ou bien les vignes vierges, sur beaucoup de façades d'immeubles parisiens.*

VÉGÉTALISATION DU BÂTI : QUAND LE BÂTIMENT ET LE PAYSAGISME SE CROISENT

Même si c'est un avantage pour la création d'îlots de fraîcheur, de biodiversité, cela présente quand même des contraintes ».

Des contraintes essentiellement d'entretien, avec un risque de prolifération de maladies et d'insectes. D'où l'intérêt grandissant des végétalisations de toitures, selon le président de l'Unep. « *D'autant qu'il y a quand même des réglementations qui évoluent. Ne serait-ce que par rapport à la loi Climat et Résilience, on avait commencé à aborder la végétalisation de parkings. On va vers des toitures-terrasses avec une loi, du début de l'année, qui oblige soit de végétaliser la surface, soit de les équiper en panneaux photovoltaïques. Pour nous, le cadre légal favorise cette végétalisation »*, développe-t-il.

De plus, « *techniquement, on peut considérer que sur un plan horizontal, même si bien évidemment on est loin d'être en pleine terre, on se rapproche plus d'une jardinière. Et on maîtrise beaucoup plus le substrat, parce que la hauteur de ce substrat va être différente en fonction des cultures »*, précise M. Bizot.

Une chose est sûre : « *La végétalisation du bâti est aussi un des moyens de renaturer nos villes. On parle de 80 % de gens qui vont habiter dans les villes. La partie au sol, quant à elle, est limitée. Les communes font ce qu'elles peuvent, on le voit bien, pour planter des arbres, désartificialiser des sols, etc.* ». Mais en parallèle, 70 à 80 % d'une ville se constitue de zones privées, rappelle le président de l'Unep. Si les immeubles de bureaux ont bien assimilé le végétal dans leur structure, il reste les copropriétés à convaincre.

En attendant, « *la partie toiture est un des moyens complémentaires pour végétaliser nos villes »*.

Une activité de plus en plus absorbée par les entreprises du bâtiment...

Par conséquent, la végétalisation des toitures devient une frange d'activité au sein des entreprises du bâtiment. Tout particulièrement parmi les étancheurs. « *C'est une activité complémentaire dont ils se sont saisis en proposant une végétalisation sur un système extensif. Ils vont refaire l'étanchéité, et puis après ils vont proposer de mettre des plaques de drainage et puis de mettre une plante qu'on appelle souvent un sédum, une plante plus ou moins basse, assez facile d'entretien, peu exigeante en arrosage, etc.* »

Si cela peut constituer une première approche en termes de végétalisation du bâti, ce niveau de système ne vaut pas forcément un système intensif, qui comprend des plantes et un substrat plus haut. « *Sur des systèmes intensifs, on va même pouvoir planter de grands arbustes ou de petits arbres »*, nous évoque notamment Laurent Bizot. En contribuant à la formation d'îlots de fraîcheur, cette végétalisation limite aussi le recours à la climatisation et autres dispositifs énergivores. Or, le système est plus onéreux.

Un compromis existe toutefois : le semi-intensif. Le substrat est plus faible et les plantes moins foisonnantes que pour l'intensif.

VÉGÉTALISATION DU BÂTI : QUAND LE BÂTIMENT ET LE PAYSAGISME SE CROISENT

Ce qui permet « des possibilités de végétalisation différentes avec des plantes vivaces. On va pouvoir y mettre toute forme de plantes herbacées, des arbustes, etc. », nous indique toutefois le président de l'Unep. « Sur un système semi-intensif, on retrouve au niveau énergétique beaucoup plus d'avantages que sur un système extensif, et puis il favorise beaucoup plus la biodiversité », ajoute-t-il.

D'où l'importance de l'expertise d'un paysagiste, afin d'installer ces systèmes plus développés. « On peut faire beaucoup mieux en termes esthétiques. Parce qu'il ne faut pas oublier que végétaliser une toiture, c'est aussi une part d'esthétisme, et c'est quand même plus agréable. Parfois, on se retrouve sur un immeuble plus haut que l'autre et qui plonge sur cette toiture. L'idéal, c'est aussi qu'il plonge sur un jardin plus agréable que sur une toiture avec un revêtement bitumé et une étanchéité », soutient le président de l'Unep.

... mais où l'expertise des paysagistes est nécessaire

Laurent Bizot remarque par ailleurs que « le profil des entreprises du paysage est en pleine évolution ».

« On voit beaucoup d'entreprises du bâtiment et de grosses structures qui rachètent des entreprises du paysage. Cela peut prêter à discussion, mais je dirais qu'il faut, de notre côté, presque s'en féliciter.

Parce que s'ils rachètent des entreprises du paysage, c'est parce que premièrement il y a des marchés qui s'ouvrent, et deuxièmement ils voient à travers les entreprises du paysage une compétence », nous détaille-t-il. Le président de l'Unep nous confie également : « Pour avoir des relations avec des grands acteurs de la construction, ils nous disent ouvertement que nous sommes les experts du végétal ».

Cependant, l'union déplore que ses professionnels ne soient pas systématiquement sollicités dans le développement des projets, et plus précisément, en amont des travaux.

« Ce qui se passe souvent, c'est qu'il y a un syndic de copropriété qui va mandater un architecte. Or, l'architecte ne va pas en amont forcément consulter un paysagiste-concepteur. Si on est appelé, ce sera un peu en dernière ligne droite », nous explique M. Bizot.

“

« On voit beaucoup d'entreprises du bâtiment et de grosses structures qui rachètent des entreprises du paysage. Cela peut prêter à discussion, mais je dirais qu'il faut, de notre côté, presque s'en féliciter »

Laurent Bizot, président de l'Unep

Be sure. **testo**



QUE DEMANDER DE PLUS ?

Solution intelligentes pour pompe à chaleur,
climatisation et systèmes de réfrigération





La végétalisation s'impose comme une solution écologique dans le cadre de la transition écologique du bâtiment. Que ce soit sur les toitures ou les façades, cette pratique offre de nombreux avantages. Mais elle s'accompagne de son lot de défis et d'obstacles.

La végétalisation du bâti est en train de transformer la manière dont les acteurs du secteur conçoivent nos villes et nos bâtiments. Cette pratique, qui se développe rapidement, est d'ailleurs de plus en plus plébiscitée par les promoteurs immobiliers, contraints de respecter des exigences environnementales croissantes.

De multiples avantages

Le principal atout de la végétalisation est avant tout son impact positif sur la biodiversité. En intégrant des espaces verts dans les structures bâties, la végétalisation crée des habitats pour une variété d'espèces animales et végétales. « *Les toitures et murs végétalisés offrent des refuges pour les oiseaux, les insectes pollinisateurs* », contribuant ainsi à la biodiversité en milieu urbain, souvent

dépourvu de tels espaces, introduit Julien Serri, directeur technique du Pôle Habitat FFB.

De plus, ces installations végétalisées jouent un rôle important dans la régulation des écosystèmes locaux. « *Elles aident à maintenir la santé des sols, favorisent la pollinisation, et peuvent même contribuer à la lutte contre les espèces invasives en offrant des habitats à la faune locale. En recréant des micro-écosystèmes, elles participent à la résilience écologique des villes* », poursuit-il.

Les toitures végétalisées, par exemple, agissent comme des isolants naturels. En été, elles réduisent la chaleur absorbée par les bâtiments en réfléchissant une partie des rayons solaires et en utilisant l'évapotranspiration des plantes pour refroidir l'air ambiant. En hiver, elles offrent une couche supplémentaire

LA VÉGÉTALISATION, UNE NOUVELLE ÈRE POUR LA CONSTRUCTION NEUVE ?

d'isolation qui aide à conserver la chaleur à l'intérieur des bâtiments. « *Cette double fonction permet de réduire les besoins en climatisation et en chauffage, générant des économies d'énergie significatives et améliorant le confort thermique des occupants* », détaille Julien Serri.

En effet, certaines études montrent que les bâtiments dotés de toitures végétalisées peuvent bénéficier d'une réduction de la consommation énergétique pouvant atteindre jusqu'à 75 % en été. Cette performance énergétique se traduit non seulement par des économies financières pour les propriétaires et les gestionnaires de bâtiments, mais aussi par une diminution de l'empreinte carbone.

Les toitures végétalisées sont capables d'absorber une grande quantité de précipitations, réduisant ainsi le volume d'eau qui atteint les systèmes de drainage urbain. Cela diminue les risques d'inondations et d'engorgement des égouts pendant les épisodes de fortes pluies. Un véritable atout quand on sait que 2 035 communes ont été victimes d'inondations en 2022, selon les derniers chiffres de France Assureurs.

« *En absorbant et en stockant l'eau de pluie, ces toitures contribuent à la recharge des nappes phréatiques et à la réduction des îlots de chaleur urbains. De plus, elles peuvent être intégrées à des systèmes de récupération d'eau de pluie pour des usages non potables tels que l'irrigation des espaces verts ou le nettoyage des voiries* », souligne le directeur technique du Pôle Habitat FFB.

Un coût élevé et une réglementation spécifique

L'un des principaux obstacles à la végétalisation des bâtiments est son coût initial. Les installations de toitures et murs végétalisés nécessitent des investissements substantiels pour leur conception et leur mise en place. Cela inclut les coûts des matériaux, des systèmes d'irrigation, et de la main-d'œuvre spécialisée. Bien que ces coûts puissent être partiellement compensés par les économies d'énergie et les avantages environnementaux à long terme, pour Julien Serri, « *ils représentent encore un frein significatif pour de nombreux projets* ».

En outre, l'entretien des installations végétalisées est crucial pour leur succès à long terme. Les plantes nécessitent des soins réguliers, notamment l'arrosage, la fertilisation, et la taille. « *L'absence de maintenance adéquate peut conduire à la détérioration des plantes, compromettant ainsi les bénéfices esthétiques et fonctionnels des toitures et murs végétalisés* », développe-t-il, malgré que cet entretien représente « *un coût supplémentaire* » et « *nécessite souvent l'intervention de professionnels formés* ».

L'installation de ces systèmes peut également exiger des compétences spécialisées et des technologies spécifiques, ce qui peut allonger les délais de construction, et encore une fois, augmenter les coûts.

D'un point de vue réglementaire, les projets de végétalisation doivent souvent se conformer à des normes et des restrictions locales.



« Certaines municipalités peuvent imposer des limitations sur l'apparence des façades ou les types de végétation autorisés, rendant le processus de planification et d'approbation plus complexe. Ces contraintes peuvent dissuader certains promoteurs et architectes de se lancer dans des projets de végétalisation »

**Julien Serri, directeur technique
du Pôle Habitat FFB**

Quant à leur acceptation sociale, elle peut varier en fonction des préférences esthétiques des individus et des communautés. « *Bien que de nombreuses personnes apprécient les espaces verts, d'autres peuvent percevoir les toitures et murs végétalisés comme non conventionnels ou même inesthétiques* ». De plus, les installations mal entretenues peuvent rapidement perdre de leur attrait visuel, suscitant des réactions négatives de la part des résidents, et parfois des passants.

Quelles perspectives ?

Pour surmonter ces défis, de nombreuses innovations technologiques et pratiques

commencent à voir le jour, comme des systèmes d'irrigation intelligents capables de réguler automatiquement l'arrosage en fonction des besoins des plantes. De plus, « *les matériaux légers et les substrats de culture avancés permettent de réduire le poids des installations, les rendant accessibles à un plus grand nombre de structures* », ajoute M. Serri.

Pour cela, « *les pouvoirs publics doivent jouer un rôle essentiel dans la promotion de la végétalisation des bâtiments* », explique-t-il, notamment avec « *des incitations financières, telles que des subventions, des crédits d'impôt, et des réductions de taxes* » qui peuvent aider à compenser les coûts initiaux élevés et encourager davantage de projets de végétalisation. « *En outre, l'intégration de la végétalisation dans les réglementations urbanistiques et les plans d'aménagement peut favoriser son adoption à grande échelle* », insiste le directeur technique.

La sensibilisation des propriétaires, des gestionnaires de bâtiments, et des résidents aux avantages de la végétalisation est également « *fondamentale* » pour son acceptation et sa prospérité. C'est pourquoi, des campagnes d'information et des programmes de formation « *peuvent aider à dissiper les préjugés et à promouvoir les bonnes pratiques en matière de conception, d'installation, et d'entretien des toitures et murs végétalisés* », conclut-il.



>> LIRE LA SUITE



Optimisez le potentiel de vos toitures pour un avenir durable !

L'expansion urbaine rapide a métamorphosé nos villes en jungles de béton, laissant peu de place à la nature. Toutefois, ne vous inquiétez pas, car nous avons la solution : les toitures végétalisées et les toitures à rétention d'eau ! Ces oasis verdoyantes perchées sur les bâtiments ne sont pas seulement un régal pour les yeux, elles offrent également des avantages écologiques.

En optimisant vos toitures et en les transformant en espaces de vie aménagés, vous contribuerez à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens. La végétalisation réduit les pertes énergétiques, améliore la qualité de l'air, combat l'effet d'îlot de chaleur urbain, stocke les eaux de pluie et favorise la biodiversité.



L'Historial de la Vendée, Les Lucs-sur-Boulogne, France, © PLAN 01

VÉGÉTALISER LES COURS D'ÉCOLES, UNE DYNAMIQUE QUI S'ACCÉLÈRE



Alors que le gouvernement prévoit de rénover 40 000 écoles d'ici 2034, qu'en est-il des extérieurs de ces établissements scolaires ? Comment adapter les cours d'écoles au changement climatique ? Éléments de réponses avec Vincent Lamotte et Pierre-Alain Bigot, paysagistes concepteurs.

Vincent Lamotte et Pierre-Alain Bigot, paysagistes concepteurs associés, constatent que la demande en végétalisation de cours d'écoles a été croissante ces dernières années. L'année passée, ils ont ainsi réalisé quatre projets de ce type, et cinq nouveaux sont prévus pour 2024.

La végétalisation des cours d'écoles présente en effet de nombreux avantages, à commencer par la désimperméabilisation des sols pour limiter le rejet des eaux de pluie, créer des îlots de fraîcheurs urbains, planter des arbres afin d'avoir des espaces d'ombre, ou encore favoriser le retour de la biodiversité.

La plupart des projets consistent à retirer l'enrobé et son fond de forme pour privilégier les espaces verts et les sols

drainants (résine ou béton poreux) et les copeaux de bois.

Le bois prend en effet une place importante au sein des aménagements, utilisé à la fois pour le mobilier et les jeux.

Plus de mixité des espaces

L'objectif : proposer des espaces plus naturels et qui permettent de travailler la motricité. Mais aussi sortir des cours d'écoles « aseptisés », et de la dualité entre les garçons qui joueraient sur le terrain de football d'un côté, et les filles de l'autre, pour créer une mixité des espaces et usages.

Avant le lancement d'un projet, des consultations participatives sont lancées en amont, intégrant l'avis du personnel éducatif, des parents d'élèves, et des élèves eux-mêmes.

VÉGÉTALISER LES COURS D'ÉCOLES, UNE DYNAMIQUE QUI S'ACCÉLÈRE

Les retours d'expérience sont également primordiaux pour améliorer les futurs projets.

Les deux paysagistes se réjouissent de retours souvent positifs, comme celui d'une directrice d'école de l'Essonne : « *Quatre mois après, la directrice m'a dit : "c'est génial, il n'y a plus de conflits entre les enfants dans la cour parce qu'il y a une multitude d'espaces où chacun trouve son activité"* », cite Pierre-Alain Bigot.

Faire l'école dehors

Dans l'école maternelle Manureva de Saint-Pierre-du-Perray (91), différents espaces distincts ont été créés : une prairie, une colline, un potager, ou encore une rivière. La cour d'école a également été aménagée de façon à pouvoir faire l'école dehors, avec l'installation d'une grande table d'atelier et de tableaux à craie en extérieur.

« *L'école dehors, c'est quelque chose qui est pas mal devenu à la mode. Ce sont des lieux où l'on fait des petits amphithéâtres, et où il y a un conteur qui vient par exemple. Finalement, ça devient une pièce à part entière de l'école, mais qui se trouve à l'extérieur* », détaille Pierre-Alain Bigot.



Des aménagements pour faire l'école dehors au sein de l'école Manureva (91). Chantier réalisé par TPS et SFEV.
Photos : ©Vincent Lamotte et Pierre-Alain Bigot

Végétaux et eau : sensibiliser de façon ludique et pédagogique

L'aspect ludique et pédagogique sont indissociables avec la création de potagers. Pas réellement des « *potagers* » d'ailleurs, mais plutôt des « *jardins pédagogiques* », selon Pierre-Alain Bigot, qui souligne qu'il n'y a souvent personne pour s'en occuper en juillet et août.

« *On installe des petits carrés de terre où les enfants essaient de comprendre la nature, parce que le potager il faut s'en occuper mai, juin, juillet et août, et souvent ça ne marche pas* », précise-t-il, tout en notant qu'il existe parfois un réel engagement de l'équipe pédagogique, citant l'exemple d'une école dans laquelle chaque élève était « *responsable* » d'une plante.

Le travail autour de l'eau est également important. Les deux paysagistes installent fréquemment des récupérateurs d'eau, des fontaines d'eau potable pour que les élèves puissent boire dans la cour, et des rivières de galets pour montrer le cycle de l'eau aux enfants. Ils se déclarent en revanche contre les brumisateurs d'eau l'été, « *de l'eau perdue* », dans un contexte

VÉGÉTALISER LES COURS D'ÉCOLES, UNE DYNAMIQUE QUI S'ACCÉLÈRE

où cela devient « *une denrée rare* », avec des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes.

Dans un souci de circuits-courts, les deux paysagistes veillent également à s'approvisionner en terre végétale locale, située à moins de 100 kilomètres des chantiers, et travaillent avec des pépiniéristes locaux, « *pour éviter que les végétaux ne viennent d'Allemagne ou de Hollande* », précise Vincent Lamotte.

La sécurité avant tout

Travailler sur des chantiers de cours d'écoles présente certaines spécificités, et notamment celle de devoir travailler les mercredis et pendant les vacances scolaires, car la coactivité n'est souvent pas possible.

Par ailleurs, la sécurité reste le maître mot, car chaque projet doit être validé par un organisme de sécurité, et contrôlé chaque année. Ces points de contrôle sont multiples et visent aussi bien les aires de jeux que leur environnement, et notamment l'amortissement des sols autour des jeux pour prévenir des chutes.

« *Les mairies sont en charge, une fois par an, de faire passer un organisme de sécurité pour vérifier si les boulons n'ont pas été dévissés, si le jeu ne s'est pas dégradé. Ils vérifient pour la mise en route de l'école, et ensuite, ils passent tous les ans pour délivrer un agrément* », explique Vincent Lamotte.

Adapter la « palette végétale »

Cela passe donc par la sécurité des jeux mis à disposition des élèves (hauteur de chute, etc.) mais aussi par le choix d'espèces végétales non toxiques, qui ne piquent pas, et non allergènes. Vincent Lamotte et Pierre-Alain Bigot s'appliquent à privilégier des essences « *indigènes* », ce qui « *réduit forcément la palette végétale* », souligne Vincent Lamotte.

Parmi les autres espèces les plus plantées : les tilleuls, les frênes, les érables, ou encore les poiriers et les pommiers sauvages.

Mais avec le réchauffement climatique, les paysagistes seront de plus en plus souvent amenés à choisir des plantes plus résistantes à la sécheresse, comme les essences méditerranéennes, alors que...

“

« *Le hêtre, à mon sens, c'est un arbre qu'on ne peut plus planter parce qu'il supporte très mal les grosses canicules. Avec le changement climatique, il faut utiliser certaines espèces qui sont plutôt originaires du sud de la France* »

Pierre-Alain Bigot, paysagiste concepteur

SURE-WHITE

Plus qu'une simple membrane d'étanchéité

Une membrane EPDM blanche à haute réflectance solaire qui conjugue durabilité, efficacité et performance énergétique.



#L'étanchéité réinventée

Optez pour Sure-White, une membrane Cool Roof à la fois résistante et durable, au SRI de 98 qui permet de limiter les besoins en climatisation des derniers étages et d'améliorer le confort d'été des occupants.

Contactez-nous dès aujourd'hui pour en savoir plus.
www.vmbuildingsolutions.fr

VM BUILDING SOLUTIONS

À PARIS, LA VÉGÉTALISATION GAGNE DU TERRAIN, MAIS DES FREINS PERSISTENT



Pour lutter contre les îlots de chaleur, la végétalisation du bâti et des espaces publics apparaît comme une solution pertinente. À Paris, de plus en plus de toitures et de façades se verdissent. Si plusieurs freins persistent, pas de quoi refroidir les ardeurs de la capitale, qui vient de lancer son Plan Biodiversité 2025-2030.

Depuis de nombreuses années maintenant, des records de températures sont battus tous les ans à travers le globe. La planète se réchauffe à vitesse grand V à cause de l'activité humaine, et de nombreux pays s'attèlent à trouver des solutions pour réduire la température dans les grandes villes notamment, plus sujettes aux fortes chaleurs.

Pour tenter de freiner cette hausse des températures, plusieurs solutions s'offrent aux pouvoirs publics. La végétalisation du bâti et des espaces publics en fait partie. La ville de Paris l'a bien compris, et c'est en ce sens qu'elle s'est dotée depuis 2011, puis de nouveau en 2018, d'un Plan Biodiversité, supposé renforcer la place de la nature dans la ville. La capitale vient d'ailleurs de lancer la suite, avec son Plan Biodiversité 2025-2030.

Les vertues climatiques du végétal sur le bâti

Comme l'explique Yann-Fanch Vauleon, paysagiste à l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme), davantage de critères vont être pris en compte dans ce nouveau Plan Biodiversité : « *le premier Plan était vraiment basé sur les trames vertes et bleues. Autrement dit, des actions ayant pour but la préservation de la faune et de la flore terrestres, aériennes et aquatiques. Pour ce nouveau plan, on va davantage s'intéresser à la trame noire, donc à la pollution lumineuse, à la trame brune, c'est-à-dire à la continuité des sols, et à la trame blanche, tout ce qui touche à la pollution sonore* ».

Malgré ces changements, ça n'est pas pour autant que la végétalisation va être délaissée par ce nouveau Plan.

À PARIS, LA VÉGÉTALISATION GAGNE DU TERRAIN, MAIS DES FREINS PERSISTENT

La végétalisation présente en effet un atout de poids dans la lutte contre les îlots de chaleur, et ce, pour plusieurs raisons, comme l'explique M. Vauleon :

« *La végétalisation crée de l'ombre, donc ça évite que les surfaces ne chauffent. Ensuite, il y a le fait que le végétal ne stocke pas la chaleur, donc il ne la redistribue pas la nuit. Et enfin, il y a l'évapotranspiration des plantes. Ce processus, qui fait partie de la photosynthèse, va remettre de l'eau en suspension dans l'air, ce qui va faire chuter la température ambiante* ». Autant d'attributs qui rendent la végétalisation du bâti et des espaces publics indispensable pour faire retomber le mercure.

Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Paris, il est également préconisé de planter des arbres devant la façade d'un bâtiment, sur le versant sud. L'ombre va ainsi limiter la hausse des températures sur le bâti.

Plusieurs freins persistent, malgré une tendance grandissante à la végétalisation

La végétalisation des façades d'un bâti est également pertinente pour l'aspect isolant des végétaux, comme le souligne le paysagiste de l'Apur : « *Les végétaux vont réduire le rayonnement du soleil sur la façade, ce qui va protéger la façade de cette chaleur* ». Petit bémol cependant, cette solution n'entre pas dans les calculs d'isolation.



« La végétalisation n'est pas quelque chose de très normé. On ne sait pas en faire des calculs qui pourraient être pris en compte par des ingénieurs »

**Yann-Fanch Vauleon,
paysagiste à l'Apur**

Les plantes grimpantes sont les plus plébiscitées pour végétaliser les façades. À Paris, celles-ci se trouvent pour la grande majorité dans les cours intérieures des immeubles de la capitale. Mais ce procédé peine encore à se développer, en raison notamment de la non prise en compte des végétaux dans les calculs d'isolation. En 2016, l'Apur avait dénombré environ 30 hectares de murs végétalisés à Paris.

Autre frein au développement de la végétalisation dans la capitale : la nature des toitures parisiennes. Beaucoup de toits à Paris ne sont pas plats, ce qui pose problème pour l'agriculture urbaine par exemple, qui fait partie intégrante du processus de végétalisation de la ville.

Des guides pour une végétalisation du bâti réfléchi

Pas de quoi se décourager pour autant, puisqu'il existe une réelle tendance à l'agriculture urbaine et à la végétalisation de la capitale. Preuve en est, l'Apur est

À PARIS, LA VÉGÉTALISATION GAGNE DU TERRAIN, MAIS DES FREINS PERSISTENT

actuellement à la recherche de 300 hectares à végétaliser dans la capitale. Pour l'heure, ce sont surtout les bâtiments appartenant à la ville qui sont le plus végétalisés, comme les équipements publics ou encore les écoles.

Il existe d'ailleurs des règles spécifiques à suivre pour la végétalisation du bâti dans la capitale. Paris compte deux guides pour cela. Un guide pour la végétalisation des toitures et un pour celle des façades. Ces guides préconisent notamment diverses façons de planter, quels types de substrat choisir, à quelle profondeur planter les végétaux, ou encore quelles espèces privilégier selon l'ensoleillement disponible ou le besoin en eau de la plante.

Les choses vont donc à leur rythme, mais il existe bel et bien une réelle tendance à la végétalisation. De plus en plus de toits sont végétalisés, mais cette dynamique résulte davantage du travail de la ville de Paris avec ses partenaires que du PLU, comme l'explique M. Vauleon : « *Ce sont surtout les bailleurs sociaux ou les grandes institutions comme la BNP Paribas qui ont végétalisé leurs toits. Tous ces partenaires de la ville de Paris sont signataires de la charte 100 hectares, qui est un document datant d'il y a un peu moins de 10 ans et qui justement a été mis en place pour renforcer la végétalisation du bâti dans la ville* ».

tôt pour savoir ce que l'on peut attendre de lui », souligne Yann-Fanch Vauleon. Pour le moment, il y a eu plusieurs concertations publiques avec des contributions, « *et là, la ville de Paris est en train de faire différents ateliers sur toutes ces thématiques, en collaboration avec des associations comme France Nature Environnement par exemple, pour essayer de renforcer ce plan, d'améliorer les indicateurs qu'il y aura dessus, de manière à pouvoir voter des budgets plus importants pour le prochain plan* », explique le paysagiste.

Avant que n'entre en vigueur ce plan, et sans savoir ce qu'il comportera concrètement, la mission à court terme est de continuer à sensibiliser à la biodiversité, et ce, sans oublier personne, comme l'explique M. Vauleon : « *Il faut continuer à sensibiliser à grande échelle. Même les agents de la ville, qui n'ont pas tous le même degré de sensibilité. Il faut continuer à former, et pour ça nous avons besoin davantage de budget* ».

Il va falloir attendre encore un petit peu avant d'avoir une idée précise de ce en quoi consistera exactement le Plan Biodiversité à venir. « *Il va d'abord falloir faire le tour de toutes les institutions, que chacun donne ses idées. Après quoi il y aura un gros travail de synthèse à faire. Celui-ci se fera en décembre, donc il y a encore du chemin pour ça* », conclut M. Vauleon.

Un Plan Biodiversité planifié, mais pas encore étoffé

Pour ce qui est du Plan Biodiversité de Paris pour 2025-2030, « *il est encore un peu*



>> LIRE LA SUITE



L'édition 2024 du catalogue Forbo Flooring vient de paraître !

En 498 pages, le créateur de revêtements de sol souples aussi esthétiques que performants fait une nouvelle fois la démonstration de l'étendue de ses gammes et propose un outil 100 % opérationnel pour guider les professionnels vers les solutions idoines en fonction des projets d'agencement. Ainsi, au-delà des onglets didactiques par catégorie (LVT, Marmoleum, Flotex, Hétérogènes U3/U4, Tapis de propreté...), la présentation de références chantiers permet de se faire une idée très concrète du rendu et, ce, pour différents segments (résidentiel, hôtellerie, santé, enseignement, commerce, tertiaire...). Les table tops illustrant l'intégralité des décors et le cahier technique clôturant le catalogue (certifications et normes, conseils de mises en œuvre, modalités d'entretien...) demeurent en bonne place pour ces incontournables très appréciés.

La couverture de ce nouvel opus, avec la mise en avant de son emblématique Marmoleum, composé jusqu'à 97 % de matières premières d'origine naturelle, incarne la volonté de Forbo Flooring d'aller toujours de l'avant et faire « *un pas vers la nature de demain* », se positionnant comme « *leader des solutions d'avenir* ». Quant aux nouveautés, la technologie Flotex next ainsi que la collection inédite Flotex advance, de même que la solution complète sol & mur pour pièces d'eau Sarlibain et le nouveau Marmoleum solid témoignent de l'attention que Forbo Flooring porte à se renouveler et innover sans cesse.

Un condensé de créativité et de technicité édité à 7.000 exemplaires et consultable en version digitale.



Dans le cadre d'une urbanité qui tend à embellir notre cadre de vie et favoriser la biodiversité tout en luttant contre les îlots de chaleur, temporisant l'écoulement des eaux pluviales ou encore privilégiant le vivre ensemble, la tendance est à une végétalisation utile dans la ville, l'espace public mais aussi en architecture. Que pensent les architectes de la végétalisation de nos villes ? Batiweb est allé à la rencontre de plusieurs professionnels qui nous ont présenté leurs projets.

L'architecture végétalisée, d'hier à aujourd'hui

L'architecture végétalisée n'est pas une idée nouvelle. Le concept a toujours hanté notre imaginaire, même si, au fil des époques, il a changé d'aspect, de langage ou encore de manière de faire. Des jardins suspendus de Babylone jusqu'aux murs végétalisés de Patrick Blanc, en passant par la ville moyenâgeuse qui a laissé peu de place à la végétation, les jardins privés de la royauté lors de la Renaissance, ou encore les maisons scandinaves recouvertes de tourbe par les vikings, toutes les réalisations ont toujours témoigné de la volonté de l'homme d'intégrer la nature dans la vie de tous les jours.

Au 20ème siècle, les architectes se prennent au jeu et sont nombreux à concevoir une architecture qui ne fait qu'une avec la nature. Donnons l'exemple de Frank Lloyd Wright et sa Dorothy G. Turkel House. La maison dont le salon appelé la salle de musique, s'étend sur deux étages et dont le second niveau s'ouvre à travers huit portes sur un balcon entouré de jardins. Nous pouvons aussi évoquer la Casa de Vidro, conçue par l'architecte Lina Bo Bardi à São Paulo, la maison qui accueille des artistes, complètement nichée au cœur de la forêt luxuriante. De même, rappelons-nous de l'architecture de Hundertwasser qui, met en avant la végétalisation, dans le but d'améliorer l'environnement urbain. Les constructions réalisées par Renée Gailhoustet et Jean Renaudie furent

VÉGÉTALISER LE BÂTI, QUE PROPOSENT LES ARCHITECTES ?

précurseurs concernant la place du végétal, mais aussi l'importance de l'espace au sein des logements. Leur intervention commune dans la rénovation du centre-ville d'Ivry-sur-Seine témoigne de la richesse des alternatives proposées.

Par ailleurs, au Japon, le centre ACROS (Asian CrossRoad Over the Sea), réalisé à Fukuoka par Emilio Ambasz, est un projet qui se caractérise par son toit végétalisé accessible à tous. L'idée de départ consistait à rendre à la nature le terrain soustrait par la construction.

D'autres constructions comme la Fondation Cartier pour l'art contemporain de Jean Nouvel, la Tower Flower d'Edouard François, et bien d'autres, continuent à questionner sur la limite entre architecture et paysage.



Stade Yves du Manoir. Crédit photo : OLGGA Architectes

Végétaliser le bâti...

Même si la présence du végétal ne date pas d'aujourd'hui, végétaliser un bâtiment existant permet de répondre à une

multitude d'enjeux en lien avec les questions du bâti et de l'aménagement durable. Les techniques de végétalisation sont très développées en Europe. En effet, la ville de Bâle détient un record mondial avec 30 % de toitures plates végétalisées.

En France, les architectes ont de plus en plus recours à ces procédés. Ainsi, de nombreux projets avec des toits végétalisés voient tous les ans le jour. Citons l'exemple de l'agence d'architecture OLGGA qui, dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 a réalisé une nouvelle tribune située au stade Yves du Manoir à Colombes et dédiée à la pratique du rugby et du football. Il s'agit d'une terrasse végétalisée qui sert également de tribune. Elle prend place sur une construction tirée en longueur mais s'insérant avec tact dans le paysage. Les architectes ont élaboré un travail minutieux qui répond non seulement aux exigences d'un programme mais qui fait également la part belle à la végétalisation.



École de Cinéma Cinéfabrique - Vurpas Architectes.
Crédit photo : Vurpas Architectes

VÉGÉTALISER LE BÂTI, QUE PROPOSENT LES ARCHITECTES ?

Nous pouvons donner aussi l'exemple de la restructuration et surélévation d'un ancien lycée technique et d'une maison bourgeoise pour l'école de Cinéma Cinéfabrique à Lyon. Un projet conçu avec sensibilité par Vurpas Architectes, et qui est en cours de construction et sera prêt pour la rentrée 2024. Il s'agit d'un ensemble où la réhabilitation et la surélévation sont privilégiées à la reconstruction et à l'extension. De plus, les cours et espaces extérieurs sont revégétalisés, grâce à un travail paysager pour désimperméabiliser les sols, favoriser la biodiversité mais aussi développer une culture potagère qui alimente les besoins de la cantine. Selon les architectes, pour garder l'ambiance la plus naturelle possible, toutes les toitures seront végétalisées.



Lycée professionnel Charles Tillon à Rennes - Guinée*Potin.
Crédit photo : Stéphane Chalmeau

Donnons également un autre exemple marquant : celui de la restructuration et extension du lycée professionnel Charles Tillon à Rennes, un projet réalisé par l'agence d'architecture Guinée*Potin, établie à Nantes. Il s'agit, en plus de travaux

sur l'existant, d'engendrer une construction neuve adaptée au lieu, mais aussi un aménagement adéquat, dans le but d'engager une transition entre les pourtours naturels paysagers de la rivière et les autres habitations du quartier. Dans cet environnement organique, ponctué de massifs végétalisés composés d'arbustes, noisetiers, cornouillers sanguins, épines blanches, aubépines et prunelliers, le parvis et les places de stationnements prennent place avec délicatesse tandis que l'extension se développe au sud de l'îlot et privilégie les matériaux biosourcés. Un travail fin qui redonne à la nature ses lettres de noblesses.



Groupe scolaire Samuel Paty - Vurpas Architectes.
Crédit photo : Vurpas Architectes

...mais aussi le contexte

À défaut de végétaliser les toitures ou une partie d'un édifice, et dans l'envie de proposer des environnements naturels aux usagers, certains architectes conçoivent un projet paysager qui vient compléter le bâti. Donnons l'exemple de Vurpas Architectes, qui ont proposé à Tassin la Demi-Lune (...)



Dans un contexte de changement climatique, les toitures végétalisées et biosolaires se révèlent être des solutions innovantes pour des villes plus résilientes, le tout en répondant aux nouvelles normes législatives et en offrant de nombreux avantages.

En plus d'améliorer la qualité de l'air en absorbant le CO₂ et en filtrant les polluants atmosphériques, les toitures végétalisées et biosolaires contribuent à réguler les températures urbaines en réduisant les îlots de chaleur et en augmentant l'évapotranspiration. C'est en tout cas l'enjeu mis en avant lors d'un webinaire organisé par Batylab.

Des obligations parfois contraignantes

Dans ce cadre, l'association Atlansun se positionne sur tous les fronts de la technologie solaire, que ce soit le photovoltaïque ou le solaire thermique. Son objectif : faciliter le développement de projets solaires de qualité en apportant son expertise aux professionnels et aux territoires.

Pour les bâtiments neufs, l'association souligne que « *les obligations en matière d'énergie solaire, notamment la RE2020, ne permettent pas toujours l'intégration des solutions solaires* », a introduit Élie Ballester, directeur général d'Atlansun.

Cependant, c'est surtout du côté des bâtiments existants que les évolutions législatives ont suscité un intérêt. Le décret tertiaire, par exemple, impose une réduction significative de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire et offre ainsi une opportunité pour les solutions solaires de contribuer à cette exigence.

LES VILLES FACE À LA VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PRIVÉ : PANORAMA D'INITIATIVES



Pour accélérer leur végétalisation, les villes sont de plus en plus nombreuses à inciter leurs habitants à passer eux-mêmes à l'action. Dans sa dernière enquête, l'Observatoire des villes vertes dresse ainsi un panorama des initiatives mises en place pour accélérer cette dynamique.

L'Observatoire des villes vertes dévoile sa 15ème enquête. Pour cette nouvelle édition, l'observatoire s'est intéressé à la végétalisation de l'espace privé et aux initiatives lancées par les villes pour accompagner les particuliers et acteurs privés (entreprises, bailleurs, promoteurs etc.).

Les villes ayant répondu à l'enquête ont mené au moins 2 projets (et jusqu'à 20 projets) visant à accompagner les particuliers et privés, avec des coûts allant de 100 € pour des végétalisations de façades, à 30 000 €.

L'aide à l'achat d'arbres : un outil pour la végétalisation des villes

Parmi les aides que l'on peut citer : la participation financière de certaines villes à l'achat d'arbres. C'est le cas de Caen et

Angers, qui, depuis deux ans, participent à 50 % du prix de l'achat de l'arbre pour les particuliers, copropriétés et bailleurs sociaux qui souhaitent planter des arbres.

Afin d'inciter les particuliers et acteurs privés à planter des arbres, les communes peuvent également pratiquer le don d'arbres.

« Les résultats de cette enquête mettent en exergue le fait que, lorsque les citoyens sont trop laissés en autonomie dans des projets de végétalisation de l'espace privé menés par les villes, cela peut se transformer en frein à long terme, notamment pour les projets qui nécessitent un suivi important et régulier... », explique Laurent Bizot, co-président de l'Observatoire des villes vertes, et président de l'UNEP.

Placo® Plume 13 : la plaque allégée multi-application !

C'est en réponse à vos contraintes chantier du quotidien et pour rendre le métier de plaquiste plus attractif pour les nouvelles générations que Placo® a développé une nouvelle plaque plus légère, mais tout aussi rigide, qui vise à simplifier le travail quotidien des artisans.

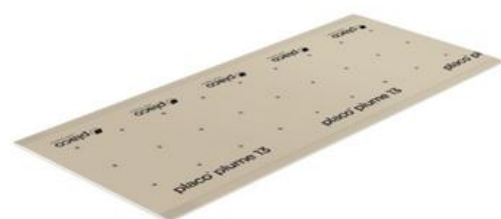
Placo® Plume 13 est la nouvelle plaque de plâtre légère conçue pour faciliter le travail des artisans et plaquistes. Elle est jusqu'à 6 kilos plus légère qu'une plaque BA 13 standard.

Elle est destinée aux maisons individuelles et aux parties privatives des logements collectifs.

Placo® Plume 13 contribue à soulager les gestes répétitifs et à rendre le métier de plaquiste plus attractif. Elle est disponible en trois longueurs : 2,5 m, 2,6 m et 3 m.

Pourquoi choisir Placo® Plume 13 ?

Les artisans qui ont testé cette plaque rapportent que Placo® Plume 13 transforme leur expérience de travail.



[» LIRE LA SUITE](#)

Logement abordable : le gouvernement dévoile son projet de loi

Pour répondre à la crise du logement, le Premier ministre avait indiqué que seul un choc d'offre pourrait relancer la production de logements de manière durable et faire baisser les prix. Dans cette optique, le gouvernement dévoile son projet de loi pour développer l'offre de logement abordable.


La volonté gouvernementale, résumée par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale, est claire : seule une augmentation significative de l'offre permettra de relancer durablement la production de logements et d'engendrer une baisse des prix.

Pour répondre à cette urgence, le ministre délégué chargé du Logement, Guillaume Kasbarian, dévoile son projet de loi, structuré en quatre chapitres et quatorze mesures, et met en avant la nécessité de produire davantage de logements. « *Ma priorité, dès ma prise de fonction, a été de concrétiser cette feuille de route, sans tabou. Nous devons produire plus : plus de logements sociaux, plus de logements intermédiaires, plus de logements libres* », déclare-t-il dans un communiqué.

Renforcer la confiance envers les élus locaux

Dans cette optique, le projet de loi présenté par le gouvernement s'articule autour de plusieurs axes stratégiques visant à stimuler la construction de logements abordables, notamment celui de renforcer la confiance envers les élus locaux.

Une autre mesure phare consiste à offrir aux maires un droit de préemption sur les terrains, afin de maîtriser l'évolution des coûts du foncier.



MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les EPF devront libérer du foncier pour la production de 17 000 logements

Guillaume Kasbarian, ministre délégué au Logement, a réuni les directeurs généraux des 12 établissements publics fonciers de l'État. L'objectif : leur fixer des objectifs d'acquisition et de mise à disposition de foncier en 2024 pour aider les collectivités à produire 17 000 logements.

Le rôle des établissements publics fonciers (EPF) de l'État est de permettre aux collectivités territoriales et aux aménageurs d'acquérir du foncier pour la production de logements. Ils les aident notamment dans la revitalisation des centres anciens, le recyclage de friches, ou encore la requalification des copropriétés dégradées.

Le 22 avril, le ministre délégué au Logement a évoqué les grandes orientations stratégiques et fixé des objectifs à douze EPF, pour parvenir au « choc d'offre » souhaité par le Premier ministre.

Libérer du foncier pour construire des dizaines de milliers de logements

Parmi les priorités : accélérer la mise à disposition de foncier en 2024 pour permettre la production de 17 000 logements, et acquérir suffisamment de foncier (l'équivalent d'un milliard d'euros) pour permettre la production de 25 000 logements les années suivantes.

Pour rappel, le gouvernement vise notamment la construction de 30 000 logements intermédiaires d'ici 2027.

La France aurait besoin de 400 000 logements supplémentaires par an d'ici 2030

Près de 400 000 logements supplémentaires par an d'ici 2030 seraient nécessaires pour répondre à la demande croissante, indique une étude. Cette demande est principalement liée au desserrement des ménages, un phénomène engendré par les divorces et le vieillissement de la population.

La France a besoin de près de 400 000 logements supplémentaires par an d'ici à 2030, selon une étude réalisée par l'Union nationale des aménageurs (UNAM) et l'École supérieure des professions de l'immobilier (ESPI), qui signalent un « *desserrement des ménages* », notamment lié aux divorces et au vieillissement de la population.

Un parc immobilier mobilisé par des personnes seules

La réduction de la taille des ménages et le fait que de plus en plus de logements sont occupés par des personnes seules jouent un rôle central dans cette dynamique, comme l'explique Paul Meyer, délégué général national de l'UNAM Île-de-France.

« *La baisse démographique n'induit pas la baisse de la demande, au contraire, le phénomène de desserrement pèse trois fois plus sur les besoins que le phénomène de démographie* », indique-t-il.

Certaines administrations conseillent aux décideurs politiques de ne pas investir dans le logement, arguant que la demande future sera moindre. « *C'est faux. Et c'est ce qu'on veut démontrer* », affirme-t-il.

En réalité, la demande potentielle de logements, autrefois principalement liée à la croissance démographique, est désormais majoritairement causée par (...)

QUALIBAT, PARTENAIRE DE

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

CHAUDIÈRE BOIS, VENTILATION, PAC,

CHAUFFE-EAU, PHOTOVOLTAÏQUE

**TOUS LES MÉTIERS DE LA
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE SONT
CHEZ QUALIBAT.**

RGE



QUALIBAT

Votre label de fiabilité

en savoir plus

sur qualibat.com



Deux députés dévoilent un rapport pour permettre aux Français de mieux se loger

Pour faire face à une crise du logement qui ne s'essouffle pas, deux députés viennent de formuler, dans un rapport parlementaire, 35 recommandations pour permettre aux Français de mieux se loger.

Les députés Mickaël Cosson (MoDem) et Stéphane Peu (PCF) semblent vouloir prendre le problème de la crise du logement à bras le corps. Auteurs d'un rapport parlementaire issu d'une mission d'information, les deux hommes ont récemment formulé 35 recommandations pour permettre aux Français de mieux se loger. « *Il est possible de transformer notre système de logement pour mieux servir les Français* », soulignent dans un communiqué les députés.

Venir en aide aux primo-accédants, cibler les Airbnb et remettre des logements sur le marché

Sachant que le logement est considéré comme étant le premier poste budgétaire des ménages, les députés préconisent de

réformer la fiscalité, pour la rendre « *plus juste et plus efficace* ». Des mesures censées venir en aide aux primo-accédants, particulièrement affectés par la crise. Pour ces derniers, et pour favoriser le premier achat d'une résidence principale, le rapport appelle à utiliser les économies réalisées par le gouvernement avec la suppression du Pinel et le recentrage du prêt à taux zéro (PTZ).

Une mesure qui permettrait notamment de ramener à 5,5 % au lieu de 20 % la TVA dans le neuf et d'exonérer temporairement l'acquéreur de taxe foncière.

Paris : 35ème ville où les coûts de construction sont les plus élevés

Arcadis, société internationale d'ingénierie et de conseil, dévoilait ce mardi son index des coûts de la construction à travers le monde. La pression sur les prix a propulsé Londres au sommet du classement mondial des villes où construire coûte le plus cher. Pendant ce temps, la France, avec Nice, Paris et Lyon, fait face à des défis persistants, malgré une apparente stabilisation en 2023.

Selon les données recueillies par Arcadis, l'immobilier subit une pression considérable due à l'impact combiné de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt. Dans une étude comparative menée dans 100 villes à travers le monde, l'adoption de normes de construction de plus en plus strictes en matière de développement durable et de sécurité a contribué à une augmentation significative des prix.

Cette tendance a propulsé Londres au sommet du classement, détrônant Genève de peu, suivie de près par Zurich et Munich. Pour ce qui est des villes françaises, Nice, Paris et Lyon occupent

respectivement la 32ème, la 35ème et la 42ème place dans ce classement international.

Le marché des bureaux largement impacté

En 2023, le marché de la construction en France a montré des signes de stabilisation, porté par un recul de l'inflation par rapport à 2022 et des investissements substantiels dans des projets d'infrastructures, notamment liés aux Jeux Olympiques 2024 et au Grand Paris Express.

La construction : entre freins et défis de transition (étude)

Alors que l'économie de la construction française décline, quelles sont ses perspectives d'évolution ? En particulier en matière de développement durable ? Le point dans une étude de McKinsey & Company.

C'est un chantier qui préoccupe la France comme d'autres pays, mais aussi la construction comme bien d'autres secteurs : la transition environnementale.

« Le paquet Fit for 55, adopté en 2021, détermine les objectifs climatiques des États membres de l'Union européenne. Il constitue une déclinaison plus ambitieuse que celle de l'objectif international, puisque cette orientation impose une réduction des émissions des États membres de 55 % à l'horizon 2030, et la neutralité carbone en 2050 », rappelle McKinsey & Company dans une dernière étude.

Le cabinet de conseil explore ainsi les différents défis et leviers de cette transition environnementale à l'échelle du

BTP français. « La capacité du secteur de l'ingénierie et de la construction à livrer les projets dans les temps et dans les budgets est essentielle pour répondre aux objectifs de décarbonation à horizon 2050 : il s'agit en particulier de parvenir à mener l'ensemble des projets nécessaires à temps », lit-on dans le rapport de McKinsey & Company.

« Réussir ce défi aura par ailleurs à horizon 2030 un impact économique direct évalué à plus de 1 % du PIB et indirect à hauteur de plus de 10 % du PIB, soit plus de 3 millions d'emplois dans l'Hexagone. Pour atteindre cet objectif et attirer les investissements nécessaires, le secteur de la construction en France doit relever quatre grands défis structurels », abonde le cabinet de conseil.

83 % des logements de plus de 15 ans présenteraient une anomalie électrique

L'association Promotelec dévoile les résultats du baromètre 2024 de l'Observatoire National de la Sécurité Électrique (ONSE). Selon ce baromètre, 83 % des logements de plus de 15 ans comporteraient au moins une anomalie électrique, et ce pourcentage grimperait à 90 % pour les parties communes des logements collectifs.

Selon l'Observatoire National de la Sécurité Électrique (ONSE), sur environ 31 millions de logements construits avant 2008, 83 % comportaient au moins une anomalie au niveau des installations électriques. D'après l'ONSE, plus les logements sont récents ou ont été récemment rénovés et moins ils présentent d'anomalies.

Les principales anomalies concernent des défauts de prises de terre et installations de mise à la terre (64 %), des matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage (46 %), ou encore un risque de contact direct avec des éléments sous tension (41 %).

La présence d'au moins une anomalie électrique grimpe même à 90 % dans les parties communes des logements collectifs. L'ONSE souligne d'ailleurs qu'il n'existe pas de diagnostic électrique obligatoire (DEO) pour les parties communes.

Dans ces parties communes, on retrouve de nouveau en tête les défauts de prises de terre et installations de mise à la terre (85 %), des risques de contact direct avec des éléments sous tension (72 %), et des matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage (48 %).

À l'approche des élections européennes, la FFB fait ses propositions

En vue des élections européennes au mois de juin, la FFB affiche sept propositions, « pour faire entendre la voix des artisans et entrepreneurs de bâtiment ». Les sujets abordés par la fédération sont divers, de la simplification du cadre réglementaire aux transitions écologique et numérique.

Prévues le 9 juin prochain, les élections européennes approchent à grands pas. Pour rappel, ce scrutin permet d'élire les membres du Parlement européen. Une date importante, alors que l'Union européenne est à l'origine de textes importants, encadrant l'activité de la construction.

Parmi les réglementations les plus récentes : un accord conclu pour éliminer les gaz fluorés,



un autre pour accélérer la production d'énergie renouvelables... Sans compter le règlement Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (REACH), qui n'arrange pas certaines industries, comme celles de la peinture.



[» LIRE LA SUITE](#)

Élections européennes : les propositions de la CAPEB pour relancer l'activité



À l'approche des élections européennes, la CAPEB dévoile un ensemble de propositions pour relancer l'activité des entreprises artisanales du bâtiment. L'organisation patronale aborde tous les sujets, de la simplification des réglementations à la relance de l'attractivité des métiers.

Avec un marché de la construction neuve en berne, l'entretien-rénovation mis à mal pour la première fois depuis 3 ans, ou encore des réglementations de plus en plus complexes, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) profite des élections européennes à venir pour présenter aux candidats plusieurs propositions visant à relancer l'activité du secteur.

La CAPEB est en effet bien consciente que les futurs députés européens auront une grande responsabilité pour donner aux entreprises artisanales du bâtiment les moyens de faire face à la conjoncture.



[» LIRE LA SUITE](#)

MaPrimeRénov' va être simplifiée pour relancer les travaux de rénovation énergétique

Le dispositif d'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' va subir quelques ajustements. Une décision prise par le gouvernement, en concertation avec la CAPEB et la FFB, pour relancer le nombre de rénovations énergétiques réalisées dans le cadre du dispositif, qui ne cesse de baisser depuis plusieurs mois. **Décryptage avec HelloWatt.**

Les travaux de rénovations énergétiques, réalisés à l'aide du dispositif MaPrimeRénov', ne cessent de baisser depuis plusieurs mois. Concrètement, entre janvier et mars 2024, le nombre de travaux de ce type a baissé de 43 % par rapport à la même période en 2023, selon les données de l'Anah.



Pour y remédier, le gouvernement a décidé, en concertation avec la Capeb et la FFB, de simplifier la version 2024 de MaPrimeRénov'. Cette nouvelle version du dispositif entrera en vigueur le 15 mai, rappelle le spécialiste de la transition énergétique HelloWatt dans un communiqué.

[» LIRE LA SUITE](#)

L'interdiction de louer les passoires thermiques pourrait être reportée à 2028



Dans un document rendu public ce mardi, un groupe de sénatrices met en garde contre l'impossibilité d'appliquer dès 2025 l'interdiction de louer les logements énergétiquement inefficaces, jugeant « inévitable » son report à 2028.

« Il est aujourd'hui évident que le calendrier de la loi Climat et Résilience ne peut pas être tenu et fait peser un risque important de sortie du marché d'environ 18 % des logements locatifs », ont écrit Dominique Estrosi-Sassone (LR), Viviane Artigalas (PS) et Amel Gacquerre (UDI) dans un rapport résultant de leur mission d'information sur la crise du logement.

« Sans abandonner nos ambitions en matière de rénovation, il paraît inévitable » de repousser à 2028 l'interdiction de signer ou renouveler des baux pour des logements à étiquette énergétique G, la plus mauvaise (8 % du parc français), au lieu de 2025 comme prévu actuellement, ajoutent-elles.

[» LIRE LA SUITE](#)

Après cinq ans d'action, le Plan Initiative Copropriétés tire ses conclusions

Actif depuis 2018, le Plan Initiative Copropriétés est une stratégie gouvernementale luttant contre la dégradation des copropriétés. Cinq ans après, quel bilan et quelles perspectives en tire-t-on ? Réponses dans un rapport commenté par le ministère du Logement et l'Anah.

En 2018, le Plan Initiative Copropriétés (PIC) était lancé à Marseille. Une ville symbolique, quand on sait que la cité phocéenne a été frappée par moult effondrements d'immeubles liés à leur insalubrité.

Piloté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le PIC est la première stratégie de soutien aux copropriétés dégradées, voire très



dégradées, notamment à travers des opérations de rénovation, qui sont très complexes à mener dans ces immeubles collectifs.

Elle compte plusieurs partenariats avec des opérateurs étatiques comme l'ANRU, Action Logement ou la Caisse des Dépôts-Banque des Territoires.

[» LIRE LA SUITE](#)

Copropriétés : la rénovation énergétique pour faire face aux prix de l'énergie



Alors que les prix de l'énergie flambent, de plus en plus de copropriétaires envisagent de lancer des travaux de rénovation énergétique pour faire baisser les charges et améliorer la valeur de leur bien. Le point sur une enquête menée par HELLIO.

Le 24 avril, le ministère de la Transition écologique et l'Anah publiaient un bilan du plan Initiative

Copropriétés, ciblant la rénovation des copropriétés fragiles ou dégradées.

Cinq ans après son lancement, 75 000 logements ont notamment été rénovés grâce au dispositif MaPrimeRénov' Copropriétés. L'objectif : parvenir à en rénové 80 000 de plus sur la seule année 2024.

C'est dans ce contexte que le spécialiste des économies d'énergie HELLIO dévoile les résultats d'une enquête sur la rénovation énergétique des copropriétés. Pour cette étude, 425 copropriétaires ont été interrogés entre le 26 février et le 5 mars 2024.

[» LIRE LA SUITE](#)


La gestion de vos leads est un vrai **casse-tête** ?

Ne ratez plus l'opportunité d'améliorer votre relation avec vos clients

DÉCOUVREZ

batiweb
Solutions **Clients**


Mise à disposition d'un service client dédié


Prise en charge sur-mesure de vos leads


Transforme votre service client en avantage concurrentiel



Faites de la gestion de leads **la clé**  de vos opportunités d'affaires !

CONTACTEZ-NOUS



1 CONJONCTURE

Les mises en vente de logements neufs en chute libre au 1er trimestre 2024

Pas d'amélioration du côté de la promotion immobilière en ce début d'année 2024. Les indicateurs sont encore en baisse, avec notamment -41,2 % de logements neufs mis en vente par les promoteurs au 1er trimestre 2024 par rapport à un an plus tôt.

« Je suis un peu l'oiseau de mauvais augure. À chaque fois, je crois qu'on a touché le fond de la piscine, mais malheureusement, on continue d'avoir des chiffres catastrophiques, cataclysmiques », a déploré Pascal Boulanger, président de la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI), en introduction de la conjoncture trimestrielle.

Comme annoncé en février dernier, la crise de l'offre fait désormais suite à la crise de la demande.

Les mises en vente chutent de plus de 40 % au T1 2024

Ainsi, au premier trimestre 2024, les mises en vente de logements neufs ont chuté de 41,2 % par rapport à un an plus tôt, atteignant un plafond bas de 11 656 logements mis en vente, soit des chiffres qui ont été quasiment divisés par 3 en 6 ans, selon le président de la FPI. « Ce sont autant de logements qui ne seront pas livrés dans 5 ans », souligne la fédération.

NOMADIC | 24



PODCAST

>> LIRE LA SUITE



1 CONJONCTURE

Artisanat du bâtiment : un premier trimestre en perte de vitesse

Le secteur du bâtiment peine à retrouver son élan au premier trimestre 2024, affichant une croissance en perte de vitesse par rapport aux trimestres précédents. Selon les données recueillies par la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), la croissance des travaux de performance énergétique a fléchi, passant de +1,5 % à + 0,5 %.

Au cours du premier trimestre de l'année 2024, le secteur de la construction en France connaît un ralentissement significatif de son activité, marqué par des chiffres en baisse et des perspectives moroses, selon la dernière conjoncture de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

Une tendance à la baisse généralisée

Comparé au même trimestre de l'année précédente, le volume d'activité des

entreprises artisanales du bâtiment a diminué de 1,5 %. Cette tendance, déjà observée au quatrième trimestre de l'année précédente, persiste, et reflète une conjoncture peu favorable pour le secteur.

La construction neuve, bien que toujours en difficulté, montre toutefois un recul moins prononcé ce trimestre, avec un repli de 3,5 % par rapport au premier trimestre de l'année précédente, contre 4,5 % au trimestre précédent.

NOMADIC | 24



>> LIRE LA SUITE



1 CONJONCTURE

Permis de construire et mises en chantier toujours en baisse

Le ministère de la Transition écologique dévoile les chiffres de la construction de logements à fin mars. Sans surprise, le contexte reste morose, avec -19,8 % de permis de construire sur 12 mois, et même -23,8 % pour les mises en chantier.

Pas d'amélioration en vue pour les chiffres de la construction de logements à fin mars. Sur les 12 derniers mois, les permis de construire ont baissé de 19,8 % par rapport aux 12 mois précédents, pour un total de 358 600 logements autorisés.

Dans le détail, les logements individuels purs ont le plus pâti de cette baisse, avec -25 %, suivis par les logements collectifs ordinaires (-20,6 %), les logements individuels groupés (-15,8 %), et les logements en résidence (-8,8 %).

D'un point de vue régional, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France

souffrent le plus, avec respectivement -28,8 % et -26,1 %. À l'inverse, les Hauts-de-France et la Bretagne s'en sortent mieux, avec -4,8 % et -8,7 %.

Sur la même période, les mises en chantier ont chuté de 23,8 %, pour un total de 283 200 logements commencés. Les logements individuels purs enregistrent notamment -33,3 %, suivis par les logements collectifs ordinaires (-22,8 %), les logements individuels groupés (-11,2 %), et les logements en résidence (-3,2 %).

NOUADIC | 24



>> LIRE LA SUITE



1 CONJONCTURE

Matériaux de construction : accentuation du repli en mars

Après une embellie espérée en février, l'UNICEM signale un recul de l'activité matériaux de construction en mars. Dans cette conjoncture, le BPE s'en sort moins bien que les granulats.

Sur le mois février, l'Union nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction (UNICEM) a fait état d'un regain d'énergie pour les matériaux de construction.

Pour le mois de mars, la conjoncture suit « l'extrême morosité du marché pour ce premier trimestre ». Les données provisoires statuent sur une « accentuation du repli en mars ».

L'indicateur perd 13,7 % au premier trimestre 2024, après une baisse de 9,4 % sur 2023.

Les granulats s'en sortent mieux que le BPE

Si le béton prêt à l'emploi (BPE) et les granulats ont connu un léger rebond de janvier à février, un nouveau recul de l'activité a été noté en mars.

Dans le détail, la production de granulats a fléchi de 4,8 % par rapport à février, et de 6,6 % sur un an. En revanche, analysée trimestre par trimestre, l'évolution est positive entre les chiffres du 1er trimestre 2024 et ceux du 4ème trimestre 2023 (+1,4 %). Mais en glissement annuel, les chiffres du T1 2024 décrochent de 5,3 %.



>> LIRE LA SUITE



1 CONJONCTURE

Saint-Gobain résiste face à l'incertitude du marché de la construction

Le groupe de matériaux de construction Saint-Gobain annonce avoir réalisé un chiffre d'affaires de plus de 11 milliards d'euros au premier trimestre 2024, et ce, malgré une baisse de 8,5 % sur un an, liée au recul de la construction neuve en Europe.

Le géant des matériaux de construction, Saint-Gobain, a annoncé un chiffre d'affaires de 11,35 milliards d'euros au premier trimestre 2024, marquant ainsi une baisse de 8,5 % par rapport à l'année précédente. Cette contraction est attribuée au repli de la construction neuve en Europe et à des ajustements structurels au sein du groupe.

Des signes d'amélioration

Malgré ces défis, Saint-Gobain maintient ses perspectives prudentes pour l'année en cours. Le groupe prévoit toujours d'atteindre une marge d'exploitation à

deux chiffres pour la quatrième année consécutive.

Benoit Bazin, directeur général de Saint-Gobain, souligne que le groupe approche « *un point bas* » en Europe, et signale une amélioration graduelle des volumes sur le Vieux Continent par rapport au trimestre précédent.

« *De janvier à mars, l'activité de construction neuve a rencontré des difficultés, particulièrement en Allemagne, en Suède et en France. Cependant, elle ne représente qu'une fraction du chiffre d'affaires total (...)* »



[» LIRE LA SUITE](#)

Crise de la construction : le promoteur immobilier Nexity va supprimer 502 emplois

Il y a deux mois, Nexity annonçait souffrir de la crise de la construction neuve et envisageait un plan social. Ce dernier est désormais engagé. Le groupe prévoit ainsi de supprimer 502 emplois.

Début avril, Bouygues Immobilier annonçait un plan social, avec la suppression de 225 postes dans un contexte de crise. En cette fin avril, c'est désormais Nexity qui précise les détails de son plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), visant la suppression de 502 postes.

« Nous avons confirmé à nos partenaires sociaux que le processus d'information-consultation préalable au déploiement d'un plan de sauvegarde de l'emploi sera engagé et il concernera la suppression de 502 postes », a déclaré Jean-Claude Bassien, le directeur



général délégué du groupe Nexity, tout en précisant qu'il n'y aurait aucun départ au titre du PSE avant fin octobre, compte tenu des procédures légales.

La réduction des effectifs concernera plus précisément le pôle promotion-construction. Avec ce plan social, les effectifs vont ainsi diminuer de 27 %.



[» LIRE LA SUITE](#)

Construction de maisons : procédure de « sauvegarde accélérée » pour AST



Après un plan social en mars, le constructeur de maisons AST a annoncé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée. Celle-ci vise à « garantir sa continuité opérationnelle ».

Les défaillances d'entreprises se creusent dans la construction, avec +31 % au 1er trimestre 2024 selon le dernier bilan Altarès.

Certaines entreprises observent une santé économique en déclin. C'est le cas par exemple du constructeur de maisons AST. Comme beaucoup dans son secteur, l'entreprise subit de plein fouet la crise de l'immobilier neuf.

Raison pour laquelle le groupe a annoncé dans un communiqué, « l'ouverture, le 17 avril 2024 et à sa demande, d'une procédure de sauvegarde accélérée par le tribunal de commerce de Lyon ».

À savoir que la procédure de sauvegarde accélérée « n'implique que les établissements financiers d'AST Groupe, les actionnaires fondateurs et les créanciers publics ».



[» LIRE LA SUITE](#)



Quelles sont les principales mesures de la loi sur le partage de la valeur en entreprise ?

Pour associer davantage les salariés aux bénéficiaires de leur entreprise, un accord national interprofessionnel (ANI) a été conclu le 10 février 2023 par les organisations syndicales et patronales, sur le partage de la valeur en entreprise. La loi n°2023-1107 du 29 novembre 2023 transpose cet accord et met en place, notamment, un dispositif de partage de la valeur pour les entreprises de 11 à 49 salariés. Décryptage de la loi du 29 novembre 2023.

Quelles mesures la loi du 29 novembre 2023 met-elle en place pour les entreprises de 11 à 49 salariés ?

La loi encourage les entreprises de 11 à 49 salariés à mettre en place des dispositifs de partage de la valeur. Pour ce faire, elle instaure la mesure suivante :
Si l'entreprise réalise un bénéfice net fiscal d'au moins 1 % de son chiffre d'affaires pendant 3 exercices consécutifs, et si elle n'est pas déjà couverte par un dispositif de partage de la valeur qui s'applique au titre de l'exercice considéré, elle devra, à partir du 1er janvier 2025, mettre en place l'un des dispositifs de partage de la valeur suivants :

- soit la mise en place d'un régime de participation ;
- soit la mise en place d'un régime d'intéressement ;
- soit le versement d'un abondement sur un plan d'épargne salariale (PEE, PEI, PERCO, PERCO-I, PERECO, PERECO-I)(1) ;
- soit le versement d'une prime de partage de la valeur (PPV).

(1) les PER obligatoires ne sont pas susceptibles de recevoir un abondement de l'entreprise.

Nudge, ou comment influencer les comportements dans le bâti ?

Convivialité et comportement éco-responsable sont les moteurs d'un projet novateur qui vient de faire son apparition à Paris. Grâce à l'architecture de Catherine Dormoy (Catherine Dormoy Architecte) et de Vincent Parreira (AAVP Architecture), la capitale française se dote d'un exemple pour tous.

Initialement inspirée des recherches poussées en psychologie mais aussi en économie comportementale, développée par l'économiste américain Richard Thaler à la fin des années 2000, la théorie du « *Nudge* » (ou « *coup de pouce* » en français) a été appliquée à Paris par Catherine Dormoy et Vincent Parreira à travers un immeuble mixte qui a reçu plusieurs labels de durabilité.

Lier l'architecture aux sciences comportementales

C'est une volonté commune entre deux architectes qui a été accompagnée par deux maîtres d'ouvrages, Ogic et Cogedim, et a engendré un immeuble parisien aux traits reconnaissables de tous. Une réalisation qui lie architecture et sciences comportementales, une méthode douce qui est censée « *inciter les gens à adopter des comportements meilleurs pour eux-mêmes, la société et la planète* ».



>> LIRE LA SUITE



À Boulogne-Billancourt, une maison de ville élégante signée CALMM

À Boulogne-Billancourt, sur une parcelle située dans la villa Ronsard, l'agence d'architecture CALMM établie à Paris et possédant, depuis 2018, une antenne à Valence, en Espagne, a réalisé une maison de ville aux formes simples et aux traits épurés. Sobriété et élégance se dégagent de l'ensemble.

Un dialogue subtil avec son environnement

Donnant sur une petite voie perpendiculaire au boulevard Jean Jaurès, grand axe commercial de Boulogne-Billancourt, la villa Ronsard constitue une véritable barrière face au grand flux du boulevard tout en conférant à la parcelle un caractère champêtre.

C'est donc dans un environnement urbain aux particularités bucoliques que les architectes de l'agence CALMM, fondée par Fabio Cavaterra et Luis Masiá Massoni, ont été mandatés pour mener à bien le projet. Ce dernier, d'une surface de 142m², prend place délicatement sur la parcelle qui lui est dédiée, tout en entretenant un dialogue subtil avec son environnement.

Optimiser les espaces

La maison remplace avec tact un entrepôt de 60 m². Elle s'insère au lieu et prend garde...



>> LIRE LA SUITE

La flèche de la basilique de Saint-Denis va être reconstruite

Alors que les travaux de reconstruction de la flèche de la basilique de Saint-Denis doivent débiter à l'automne prochain, le maire de la ville annonce que le grand public pourra parrainer une pierre à partir de 15 euros afin de contribuer à cette reconstruction.

Après Notre-Dame de Paris, c'est au tour de la basilique de Saint-Denis de voir sa flèche reconstruite.

En février dernier, la flèche de Notre-Dame de Paris, détruite lors d'un incendie en 2019, réapparaissait dans le ciel parisien pour être fin prête pour les Jeux Olympiques de Paris.

À Saint-Denis, pas d'incendie, mais une flèche démontée en 1847 après avoir été fragilisée par une succession de tempêtes, et qui manquait depuis à l'appel.

Près de 180 ans plus tard, les travaux vont débiter pour reconstruire à l'identique la flèche gothique, qui devrait être livrée d'ici l'automne 2029.

15 000 pierres à parrainer

Pour financer les travaux, qui s'élèvent à 37 millions d'euros, le maire PS de Saint-Denis, Mathieu Hanotin mise sur le mécénat public.

Lancement d'une concertation publique pour sauver le Fort Boyard de la ruine

Le Fort Boyard, ancien édifice militaire devenu décor de l'emblématique jeu télévisé du même nom, doit subir 44 millions d'euros de travaux d'ici 2028, sous peine de tomber en ruine. Pour préserver ce bâtiment datant du XIX^{ème} siècle, le département de Charente-Maritime a lancé une concertation publique qui vise à protéger le Fort des différents aléas climatiques.

Même le célèbre Fort Boyard n'échappe pas aux ravages du temps. Cet édifice, qui sert de décor au jeu télévisé du même nom depuis 1990, doit faire l'objet d'importants travaux s'il ne veut pas disparaître dans les décennies à venir. Le département de Charente-Maritime a récemment annoncé que 44 millions d'euros de travaux étaient nécessaires d'ici à 2028 afin de sauver le Fort. Une concertation publique a été lancée en ce sens.

Situé dans l'océan Atlantique, entre l'île d'Oléron et l'île d'Aix, cet ouvrage du XIX^{ème} siècle est « *destiné à la ruine* » faute de protections face aux assauts des vagues, a fait valoir dans un communiqué la collectivité, propriétaire du site depuis 1989. Plusieurs études « *concluent à la ruine inéluctable du Fort Boyard si des ouvrages destinés à assurer...*



Philippe ROZIER

Directeur général de l'AQC

Philippe Rozier nommé nouveau directeur général de l'AQC

Philippe Rozier prend la succession de Philippe Estingoy au poste de directeur général de l'AQC. En tant que nouvel homme fort de l'association, il s'attèle à poursuivre la mission d'intérêt général et l'engagement de l'AQC pour la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité (...)

 >> LIRE LA SUITE



Pierre ANJOLRAS

Directeur général opérationnel du groupe Vinci

Pierre Anjolras nommé directeur général opérationnel du groupe Vinci

Le président de Vinci Construction, Pierre Anjolras, gravit les échelons au sein du groupe Vinci après avoir été nommé à l'unanimité directeur général opérationnel. Cette promotion stratégique marque un tournant dans la mise en place du plan de succession du PDG Xavier Huillard.

 >> LIRE LA SUITE



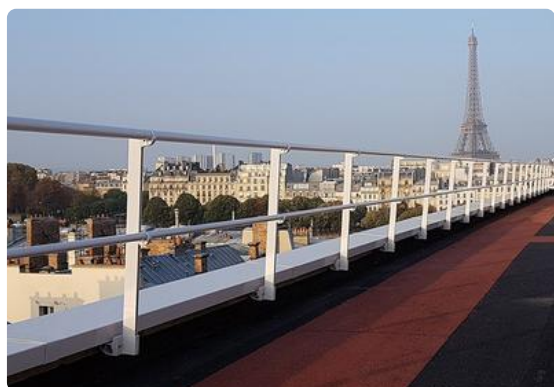
Patrick CROMBEZ

Président de l'EHPA

Pompes à chaleur : Patrick Crombez nommé président de l'EHPA

Daikin Europe annonce la nomination de Patrick Crombez, directeur général du pôle chauffage et énergies renouvelables pour la zone EMEA de Daikin Europe, à la présidence de l'Association européenne des pompes à chaleur (EHPA).

 >> LIRE LA SUITE



Barrial : garde-corps de sécurité

Système de garde-corps de sécurité en aluminium pour toitures-terrasses inaccessibles au public. Système de protection collective et permanente contre les chutes de hauteur qui répond à l'ensemble des contraintes réglementaires.

[>> LIRE LA SUITE](#)



TOP TOIT : isolant réflecteur

Isolant réflecteur respirant certifié NF EN 16012 avec écran HPV intégré. Destiné à l'isolation des toitures et murs par l'extérieur, TOP TOIT permet de réaliser, en une seule opération, l'isolation et l'étanchéité.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Caillebotis polyester

Fabriqué en résine armée de fibre de verre, le caillebotis polyester de JK Technic est moulé sous forme de panneaux, garantissant une excellente résistance à la corrosion et aux agressions chimiques.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Murs blocs en béton modulaires et réemployables

Découvrez nos Murs Blocs, des éléments en béton modulaires, désormais distribués dans toute la France ! Ces blocs en béton sont non seulement empilables et réutilisables, mais ils ne nécessitent également aucune fondation.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Feelings : sols vinyle en lés

Ce sol antidérapant proposé à la vente en rouleau offre un aspect on ne peut plus naturel autant à des pièces à usage résidentiel lourd telles que les entrées, les cuisines et les salons/salles de séjour qu'à des pièces à usage commercial modéré ou ponctuel comme les chambres d'hôtel, les salles de conférence...

[>> LIRE LA SUITE](#)

SP 25 DHF Stage V : la pompe à chape fluide la plus puissante du marché

La nouvelle pompe à chape fluide Putzmeister, modèle SP 25 DHF, est désormais disponible en France pour le plus grand bonheur des chapistes recherchant une machine très puissante, avec un moteur diesel conforme à la norme Stage V.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Baumit open : système ITE

Que vous construisiez une nouvelle maison ou remettiez à neuf une ancienne, Baumit open est toujours la meilleure solution. Tous les composants sont perméables à la vapeur d'eau, donc ils permettent aux murs de respirer. Cela crée des conditions de vie optimales...

[>> LIRE LA SUITE](#)

POLYS BÉTO® : billes de polystyrène pour chapes, mortiers et bétons légers

Le granulat POLYS BÉTO® est une bille de polystyrène vierge expansé, à granulométrie contrôlée, enrobée d'un adjuvant. Ce granulat est idéal pour élaborer des variétés de formules de chapes (sous avis technique), mortiers et bétons légers, en isolation ou...

[>> LIRE LA SUITE](#)

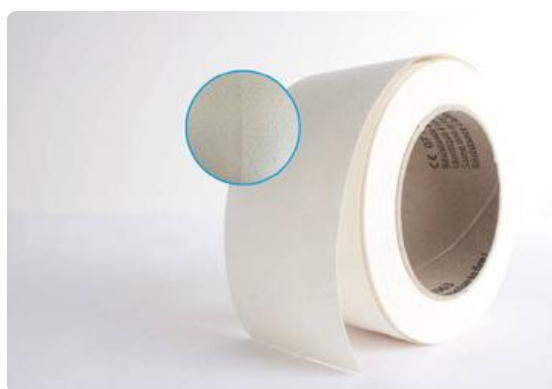




5074 PROLICREME : mortier-colle duo allégé polyvalent et à hautes performances

Mortier-colle duo allégé polyvalent et à hautes performances. Il est particulièrement adapté pour le collage de revêtements céramiques sur supports neufs ou anciens.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Perfo + : bande à joints

Bande à joints papier double perforation utilisée pour le renforcement et la finition des joints de plaques de plâtre Isolava.

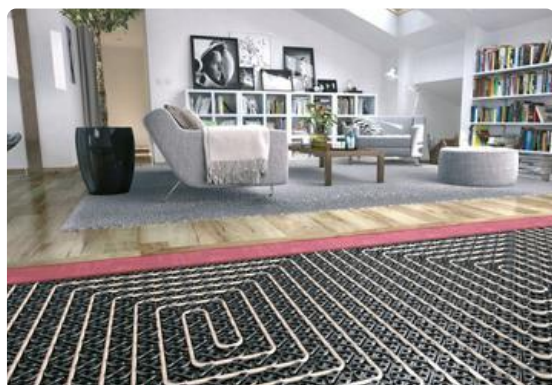
[>> LIRE LA SUITE](#)



Hétérogène U3 U4 acoustique : tapiflex, excellence, génius et platinum

Les revêtements de sol hétérogènes acoustiques Tarkett proposent des solutions designs, dotées d'une couche intermédiaire en mousse pour réduire la transmission du son et absorber les chocs.

[>> LIRE LA SUITE](#)



QUICK ENERGY RENOV' : le plancher chauffant-rafraichissant pour la rénovation

Le plancher chauffant-rafraichissant Quick Energy Résidentiel est une solution complète comprenant : des dalles Clima Confort Compact, Chape Thermio Max, Tube ClimaComfort S5®, collecteur NIS, régulation Domoline.

[>> LIRE LA SUITE](#)



helloArtisan

Besoin de nouveaux chantiers ?

DÉCOUVRIR NOTRE SERVICE



50 000

demandes de devis par mois ⁽¹⁾



10 000

rendez-vous pris par mois ⁽¹⁾



6 500€

chiffre d'affaires par chantier ⁽¹⁾

helloArtisan

✉ Recevoir des contacts **qualifiés**

📅 Bénéficiaire de RDV **immédiats**

👍 Offre **sans engagement**

📍 Service **adapté** à vos métiers et vos zones d'intervention